

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18 h 30, le conseil municipal s'est réuni en mairie pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de M. Guy COQUELLE, maire.

Etaient présents : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WAGNIES, M. Aymeric DOLLE, Mme Linda WIART, M. Bruno RICHARD, M. Christophe BELOT, Mme Delphine TOFFIN, M. Régis BEDOU, Mme Lydie WAELES, Mme Anne DE RENTY, Mme Sandrine BILLOIR, M. Aurélien LARZILLIERE, Mme Marie THERON, M. Florent VICOONE, M. Christian SPARROW, Mme Aurélie COLLIER

Etaient absents excusés : Mme Mathilde MANIA, M. Michel SLOMIANY, Mme Annie FRERE, M. Pierre BOUREL, M. Florencio SARAIVA, Mme Karine CASTRO, Mme Claire-Marie DUREUX

Etaient absents non excusés :

Procurations : Mme Mathilde MANIA donne procuration à M. Aymeric DOLLE, M. Michel SLOMIANY donne procuration à Mme Thérèse WAGNIES, Mme Annie FRERE donne procuration à M. Guy COQUELLE, M. Pierre BOUREL donne procuration à Mme Lydie WAELES, M. Florencio SARAIVA donne procuration à M. Florent VICOONE, Mme Karine CASTRO donne procuration à Mme Linda WIART, Mme Claire-Marie DUREUX donne procuration à Mme Aurélie COLLIER

Un scrutin a eu lieu, M. Aymeric DOLLE, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire

26.29 – Décision budgétaire modificative n°1

Le conseil municipal,

Considérant qu'un certain nombre de rectifications budgétaires doivent être apportées au budget de l'exercice 2026 :

- Augmentation des dépenses de fonctionnement chapitre 014 atténuations de produits 7391112 dégrèvement taxe d'habitation : 3 500 € (demande du trésor Public le 4 Mai)
- Diminution des dépenses de fonctionnement chapitre 011 Charges à caractère général 615231 Voiries pour 3 500 € (Diminution devis)
- Augmentation des recettes d'investissement chapitre 13 Subventions 1321 subvention régionale 30 000 € (pose de caméra) et 1323 subvention Départementale 26 000 € (Sécurité rue de Noyelles travaux de voirie),
- Augmentation des dépenses d'investissement chapitre 10 dotations fonds et réserves 10226 taxes d'aménagement 32 500 € (remboursement TAM Immaldi suite à annulation de permis)
- Augmentation des dépenses chapitre 21 immobilisations corporelles 21538 travaux de voirie 23 500 € (travaux rue des Pinsons et Rossignols)

Vu ces ajustements budgétaires synthétisés dans le tableau ci-après (les chiffres sont exprimés en euro)

Chapitre Compte Article	Libellé	Prévisions B.P. 2026	Propositions		Crédits Votés
			Réduction	Majoration	
Dépenses					
014/7391112 Fonctionnement	Dégrèvement taxe d'habitation	0 €		3 500 €	3 500 €
011/615231 Fonctionnement	Travaux de voirie	58 500 €	3 500 €		55 000 €
Dépenses					
10/10226 Investissement	Remboursement TAM	0 €		32 500 €	32 500 €
21/21538 Investissement	Travaux de voirie	428 000 €		23 500 €	451.500 €
Recettes					
13/1321 Investissement	Subvention régionale	0 €		30 000 €	30 000 €
13/1323 Investissement	Subvention départementale	0 €		26 000 €	26 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE, les rectifications budgétaires apportées au budget de l'exercice 2026.

Pour copie conforme

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Aymeric DOLLE



Le Maire
Guy COQUELLE



La présente délibération n° 26.29, qui a été transmise au représentant de l'Etat peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, CS 62039 59014 cedex, 5 Rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.